

RGPD

MENTION enquête OPS et SLS - Office64

Enquête OPS

Politique de gestion des données personnelles

Conformément à l'article L 442-5 du code de l'habitat et de la construction, l'organisme d'habitations à loyer modéré, l'OFFICE64 de l'Habitat, traite les données à caractère personnel recueillies à l'occasion des enquêtes mentionnées au premier alinéa du présent article en vue de créer des outils d'analyse de l'occupation sociale de leur parc contribuant au système de qualification de l'offre mentionné à l'article L. 441-2-8, à l'élaboration et à la mise en oeuvre des orientations en matière d'attributions de logements mentionnées à l'article L. 441-1-5, à l'élaboration des conventions d'utilité sociale prévues à l'article L. 445-1 et du programme local de l'habitat mentionné à l'article L. 302-1, ainsi qu'à l'identification des ménages en situation de précarité énergétique pour l'application de l'article L. 221-1-1 du code de l'énergie.

L'OFFICE64 de l'Habitat est autorisé à transmettre les données recueillies rendues anonymes au représentant de l'Etat dans le département et dans la région, à la région, au département, aux établissements publics de coopération intercommunale mentionnés au vingtième alinéa de l'article L. 441-1, aux communes ainsi qu'à l'Union sociale pour l'habitat regroupant les fédérations d'organismes d'habitations à loyer modéré, aux dites fédérations et aux associations régionales d'organismes d'habitations à loyer modéré, à la fédération des entreprises publiques locales, à la société mentionnée à l'article L. 313-191, ainsi qu'aux agences d'urbanisme dès lors que ces agences interviennent dans le cadre d'une étude définie en relation avec une collectivité territoriale ou un groupement de collectivités territoriales. » (article L 442-5 du CCH).

Les catégories de données traitées sont celles contenues dans l'arrêté du 16 octobre 2017 relatif à la collecte de renseignements statistiques en 2018 sur l'occupation des logements sociaux et son évolution. Elles sont conservées jusqu'au renouvellement de l'enquête, soit quatre ans.

Conformément à la loi « Informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement Européen 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel (RGPD), vous pouvez, à tout moment :

- exercer votre droit d'accès aux données à caractère personnel vous concernant,
- demander à ce que soient rectifiées, mises à jour ou supprimées les données inexactes, incomplètes ou périmées,
- demander leur transfert,
- s'opposer, sous réserve de justifier d'un motif légitime, à ce que des données à caractère personnel vous concernant fassent l'objet d'un traitement.

Les formulaires d'enquêtes sont conservés jusqu'au renouvellement de l'enquête, soit deux ans pour l'enquête OPS.

Pour exercer vos droits, vous devez envoyer votre demande par courrier à l'adresse suivante: OFFICE64 de l'Habitat – 5 allée de Laplane – CS 88 531- 64 185 BAYONNE Cedex ou par mail à dpo@office64.fr, en joignant les pièces justificatives demandées.

Une réponse vous parviendra sous un délai d'un mois à compter de la réception de votre demande.

Vous disposez également d'un droit de recours auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) en cas de violation de la réglementation applicable en matière de protection des données personnelles.

Enquête SLS

Politique de gestion des données personnelles

Conformément à l'article L 442-5 du code de l'habitat et de la construction, l'organisme d'habitations à loyer modéré, l'OFFICE64 de l'Habitat, traite les données à caractère personnel recueillies à l'occasion des enquêtes mentionnées au premier alinéa du présent article en vue de créer des outils d'analyse de l'occupation sociale de leur parc contribuant au système de qualification de l'offre mentionné à l'article L. 441-2-8, à l'élaboration et à la mise en oeuvre des orientations en matière d'attributions de logements mentionnées à l'article L. 441-1-5, à l'élaboration des conventions d'utilité sociale prévues à l'article L. 445-1 et du programme local de l'habitat mentionné à l'article L. 302-1, ainsi qu'à l'identification des ménages en situation de précarité énergétique pour l'application de l'article L. 221-1-1 du code de l'énergie.

Les données sont destinées aux services de l'OFFICE64. Elles sont conservées pendant quatre ans.

Conformément à la loi « Informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement Européen 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel (RGPD), vous pouvez, à tout moment :

- exercer votre droit d'accès aux données à caractère personnel vous concernant,
- demander à ce que soient rectifiées, mises à jour ou supprimées les données inexactes, incomplètes ou périmées,
- demander leur transfert,
- s'opposer, sous réserve de justifier d'un motif légitime, à ce que des données à caractère personnel vous concernant fassent l'objet d'un traitement.

Pour exercer vos droits, vous devez envoyer votre demande par courrier à l'adresse suivante: OFFICE64 de l'Habitat – 5 allée de Laplane – CS 88 531- 64 185 BAYONNE Cedex ou par mail à dpo@office64.fr, en joignant les pièces justificatives demandées.

Une réponse vous parviendra sous un délai d'un mois à compter de la réception de votre demande.

Vous disposez également d'un droit de recours auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) en cas de violation de la réglementation applicable en matière de protection des données personnelles.